RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Cablegliss Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Lubrifiant destiné à la pose de câbles
Le produit est destiné uniquement à un emploi industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Bugnard SA
Rue/B.P.: Chemin de Montelly 46
Place, Lieu: 1007 Lausanne

E-mail: lausanne@bugnard.ch

Téléphone: + 41 (0)21 624 00 54

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24 H. / 7 Jours) :
+41 (0)44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3; H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3; H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Marquage spécial

Texte pour l´étiquetage: Contient Mélange désaromatisé d'hydrocarbures (n°CAS: 64742-49-0).

2.3 Autres dangers

Propulseur:
Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.
Pour le constituant silicone: En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de Mélange d'hydrate de carbone, Polydiméthylsiloxane (PDMS) et propulseur.

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 265-151-9 CAS 64742-49-0	Mélange désaromatisé d'hydrocarbures Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. STOT SE 3; H336. Aquatic Chronic 2; H411.	< 20 %
N°CE - CAS 154248-98-3	Éthoxylate d'alcool gras Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 2; H411.	< 0,3 %
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	>= 50 %
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	< 5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais.
En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Allonger la victime et la tenir au calme. appeler un médecin

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recouvrir les endroits gelés d'une protection stérile. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Danger d'aspiration! Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d´extinction appropriés: Brouillard d'eau, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau en aspersion, jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: formaldéhyde, dioxyde de silice, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Les gaz/vapeurs sont plus lourds que l'air et ils peuvent s'accumuler dans des locaux fermés, plus particulièrement au sol/dans des zones situées plus bas.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Combattre l'incendie en respectant une distance de sécurité. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.
liquide: Retirer mécaniquement avec un torchon ou du papier.
Rinçage: Nettoyer la zone polluée avec de l'eau et du savon.

Indications complémentaires: Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec agents oxydants ou peroxydes.
Ne pas stocker avec des substances comburantes.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
64742-49-0	Mélange désaromatisé d'hydrocarbures	France: VLE	1.500 mg/m³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
		France: VME	1.000 mg/m³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
106-97-8	n-Butane, pur	France: VME	1.900 mg/m³; 800 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile - Période de latence: 480 min.

Si nécessaire: Gants thermo-isolants (EN 511).
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

Mesures générales de protection et d´hygiène:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide Forme: Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	d'odeur agréable
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,50 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10,00 Vol%
Point éclair/plage d´inflammabilité:	(Propane) -104 °C
Température d'auto-inflammabilité:	(n-Butane) 365 °C
La température de décomposition:	> 250°C (Polydiméthylsiloxane)
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	très faible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,6 - 0,72 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
Réagit violemment avec oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Ne pas ouvrir violemment les bombes aérosol
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour le constituant silicone: En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: formaldéhyde, dioxyde de silice, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique:	> 250°C (Polydiméthylsiloxane)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Mélange désaromatisé d'hydrocarbures:
CL50 Rat, par inhalation: > 5 mg/L/4h
DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

Symptômes

En cas d'inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Le gaz peut avoir un effet asphyxiant en fortes concentrations.

Indication sur Mélange désaromatisé d'hydrocarbures, symptômes:
Irritation des muqueuses, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, narcose, état inconscient.
Après contact avec la peau: légèrement irritant
Durant la pulvérisation: Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.
Après contact avec les yeux: légèrement irritant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mélange désaromatisé d'hydrocarbures:
La substance flotte à la surface de l'eau.
Toxicité pour les algues: CE50: 1 - 10 mg/L.
Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna: 1 - 10 mg/L.
Toxicité pour le poisson: CL50: 10 -100 mg/L.

Éthoxylate d'alcool gras:
Toxicité bactérienne: EC0 >100 mg/L
Toxicité pour le poisson: LC50 > >10-100 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Pour le constituant silicone:
Le produit n'est pas biodégradable. Les polydiméthylsiloxanes sont partiellement dégradables par phénomènes abiotiques

Mélange désaromatisé d'hydrocarbures:
Le produit est facilement biodégradable.
Est absorbé par le sol et n'est pas mobile.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:	Classe 2, Code: 5F
IMDG:	Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR:	Class 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:	néant
IMDG:	-

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d´affichage:	RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950
Etiquette de danger:	2.1
Dispositions particulières:	190 327 344 625
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207 LP200
Conditionnement - Dispositions particulières:	PP87 RR6 L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP9
Code de restriction en tunnel:	D

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:	2.1
Dispositions particulières:	190 327 344 625
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E0
Equipement nécessaire:	PP - EP - A
aération:	VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-D, S-U
Dispositions particulières:	63 190 277 327 344 381 959
Quantités limitées:	See SP277
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207, LP200
Conditionnement - Réglementations:	PP87, L2
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	SW1 SW22
Séparation:	SG69
Propriétés et observations:	-
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Flamm. gas
Code de quantité exceptée:	E0
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mention d'avertissement:	**Danger**	
Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]
Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.
H222 = Aérosol extrêmement inflammable.
H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 20/3/2009

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l´information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aerosol: Aérosol
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Gas: Gaz inflammables
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
Press. Gas: Gaz sous pression
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.